



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU LUNDI 26 MAI 2025 A 20H00, DANS LA HALLE POLYVALENTE, A
ORSONNENS.**

Convocation par la Feuille officielle du 9 mai 2025, par le bulletin communal n°63, ainsi que par affichage au pilier public.

Présidence : M. Patrick Mayor, Syndic
Secrétaire : Mme Aurore Maillard
Scrutateurs : Bloc A – contre la porte de la halle : Agnès Beaud
Bloc B – contre les fenêtres + table du Conseil communal : Jérôme Page
Présent/e/s : 62 citoyens et citoyennes (selon art. 9 de la Loi sur les communes)
Excusé/e/s : -

TRACTANDA

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mars 2025**
Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet www.villorsonnens.ch
- 3. Présentation des comptes 2024**
 - 3.1 Présentation des comptes de résultats et des investissements
 - 3.1.1 Rapport de la Commission financière
 - 3.1.2 Approbation
- 4. Crédit d'investissement pour l'extension de l'AES**
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
 - 4.3 Approbation
- 5. Crédit d'investissement pour le lot 1 des routes AF**
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
 - 5.3 Approbation
- 6. Crédit d'investissement pour collecteur EU/EC à Chavannes-sous-Orsonnens et démolition de l'ancien réservoir défense incendie pour pose d'une station transformatrice Groupe E**
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
 - 6.3 Approbation
- 7. Crédit d'investissement pour la réfection de la route et l'assainissement des infrastructures souterraines à la Route du Châtelard à Villargiroud**
 - 7.1 Présentation
 - 7.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
 - 7.3 Approbation

8. Approbation du règlement du personnel communal

- 8.1 Présentation
- 8.2 Prise de position de la Commission financière
- 8.3 Approbation

9. Information sur les projets en cours

10. Divers

M. le Syndic : Bonsoir, j'ai le plaisir de vous accueillir pour cette Assemblée des comptes 2024. Nous sommes contents de partager un moment ce soir avec vous pour échanger et construire la vie de notre Commune. J'attire l'attention des personnes qui n'ont pas le droit de vote et leur demande de prendre place sur les chaises qui se trouvent le long du mur de la salle de gym à ma droite. Sans droit de vote également, Mmes Nadia Galley et Aurore Maillard de l'Administration communale. Avant de débiter formellement l'Assemblée communale, sachez que celle-ci est comme d'habitude enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Dans le cas où une citoyenne ou un citoyen désire intervenir, il voudra bien attendre d'avoir un micro en main, puis indiquer nom et prénom, pour assurer l'exactitude du PV. L'assemblée de ce soir a été valablement convoquée selon les délais impartis par la Loi sur les communes aux art. 11 et 12, c'est-à-dire au moins 10 jours à l'avance par :

- insertion dans la Feuille officielle n°19 du 9 mai 2025
- avis au pilier public
- le bulletin communal -tout ménage- numéro 63
- site internet de la commune de Villorsonnens.

1. Approbation de l'ordre du jour

Comme la convocation n'amène pas d'intervention, nous pouvons passer à l'ordre du jour. Est-ce que celui-ci suscite des remarques ? Cela ne semble pas être le cas, l'ordre du jour est ainsi accepté. La démarche formelle d'introduction étant admise, je déclare cette assemblée valable et prête à délibérer.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du PV de l'Assemblée communale du 24 mars 2025

Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet communal : www.villorsonnens.ch

Est-ce que celui-ci soulève des questions ou remarques ? Cela ne semble pas être le cas et je demande à celles et à ceux qui approuvent le PV de la dernière assemblée de le faire par main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, remerciements à sa rédactrice.

3. Présentation des comptes 2024

M. le Syndic : Pour la présentation des comptes de résultats et des investissements, je passe la parole à Francine Etienne.

Francine Etienne : J'ai le plaisir de vous présenter les comptes communaux 2024, qui se terminent avec un excédent de produit de CHF 529'182.48. Ce résultat prend en considération la réévaluation

des anciennes écoles de Villarsviriaux et Chavannes-sous-Orsonnens d'un montant de CHF 585'601.90. Voici les plus grandes différences par chapitre.

COMPTES DE RÉSULTATS

- **Chapitre 0 Administration générale**
 - 0210.3010.00 - Salaires du personnel communal finances : Notre caissière a accumulé des heures supplémentaires durant les dernières années. Une réserve pour les heures supplémentaires a été créée au bilan. Des discussions sont actuellement en cours afin de trouver la meilleure solution pour la récupération de ces heures.
 - 0220.3010.00 - Salaire du personnel communal administration : Dans le même ordre d'idée que pour notre caissière, une partie des heures supplémentaires de l'administration a été payée et le reste a été rajouté à la réserve.
 - 0220.3118.00 - Acquisition de logiciels et de licences : Le nouveau site internet a généré ces coûts supplémentaires. Le nouveau site internet a coûté CHF 5'946.05 et a été acquis pour qu'il soit compatible avec IGlâne. Les Update étaient plus chers que de refaire un nouveau site.
 - 0220.3130.03 - Emolument divers et 0220.4210.00 : Nous avons un peu plus de charges que prévu au budget, beaucoup de permis de construire étaient en cours et seront facturés sur 2025.
 - 0290.3120.00 - Energie, combustible bâtiments, divers, Patrimoine administratif : Lors du contrôle des comptes, nous avons constaté des coûts en lien avec l'électricité de la cabane bien au-delà des années précédentes. Des mesures immédiates ont été prises, après recherche, il s'avère que l'électricité n'a pas été coupée durant l'hiver pour le boiler.
- **Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense**
 - Aucune remarque à formuler.
- **Chapitre 2 Formation**
 - 2120.3113.00 - Matériel informatique : 7 ordinateurs remplacés à l'école et nouveau système Firewall d'un montant de CHF 3'237.-.
 - 2130.3612.00 - Participation au cycle d'orientation + Bicubic scolaire : Excédent 2023 versé.
 - 2170.3101.00 - Produits de nettoyage + frais conciergerie : En 2024 on a utilisé les réserves et économisé le papier essuie-main.
 - 2170.3130.00 - Frais de téléphone, internet école : Nouveau contrat internet a été introduit à l'école suite à l'arrêt de Swisscom du mandat sécurité internet. Mais nous avons reçu un remboursement de CHF 3'000.- de Swisscom en début 2025 pour action « internet à l'école » qui n'avait pas été déduit en 2024.
 - 2170.3144.00 - Entretien + rénovation bâtiment : L'ascenseur a eu une panne et a dû être réparé.
 - 2180 - Accueil extrascolaire : Pour ce compte, je vous présente les différences de manière globale car l'explication est la même. Il y a eu plus d'élèves et de ce fait plus de plages et de repas mais en contrepartie aussi plus de refacturation.
 - 2195.3130.00 - Transports scolaires : Suite à une erreur de facturation, Helvécie va nous ristourner CHF 13'810.54. Erreur corrigée après le boucllement.

- **Chapitre 3 Culture, sport et loisirs**
 - 3290.3170.00 - Réceptions organisées par la Commune : Pour la soirée cinéma un budget était prévu sous le compte 3420.6363.01 - subvention communale aux organisations sans but lucratif. Il s'agit d'une erreur de numéro de compte au budget.
 - 3410.3052.00 - Cotisation patronales à la caisse de pension : Une collaboratrice avait dépassé en 2024 le seuil pour être soumise à la LPP. Nous avons dû la déclarer de manière rétroactive dès le 1^{er} janvier 2024.
- **Chapitre 4 Santé**
 - 41 - Hôpitaux, établissements médico-sociaux : Dans les grandes différences de ce chapitre, il s'agit d'excédents 2023 versés en 2024 ou facturés en 2024 pour 2023, pour les homes médicalisés régionaux, frais d'accompagnement pour personnes âgées, les indemnités forfaitaires régionales et les ambulances.
- **Chapitre 5 Prévoyance**
 - 5451.3612.00 - Participation à l'association régionale pour la petite enfance : Excédent facturé en plus pour 2022 en 2024.
 - 5720.3611.00 - Participation LASoc, aide matérielle et mesures d'insertion sociale MIS : Il s'agit de la comptabilisation annuelle des transitoires, pour le montant prévu au budget moins extourne des transitoires de l'année d'avant et plus la facture de l'année d'avant, soit des coûts moins élevés de CHF 27'649.- pour le compte. Il s'agit des chiffres donnés du canton pour le budget.
 - 5720.3611.01 - Participation service social régional : Excédent 2023 versé.
- **Chapitre 6 Trafic et télécommunications**
 - 6150.3111.01 - Panneaux de signalisation : Achat de 2 radars pédagogiques suite à la demande de l'assemblée. Ce n'était pas prévu au budget.
 - 6150.3141.00 - Entretien des routes par des tiers. Le 6150.3010.00 représente les heures effectuées par notre personnel et le compte 6150.3151.00 - Frais de véhicule et de machines de notre personnel. Si on regarde les deux comptes, il y a eu moins de frais d'entretien mais plus d'heures machine de notre personnel.
 - 6150.3141.02 - Entretien de l'éclairage des routes : Renouvellement de contrat pour l'éclairage.
- **Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire (ce sont des comptes autoportés)**
 - 7101.3105.00 - Achat eau Villaz-St-Pierre et Villarod : Nous consommons moins d'eau des autres communes.
 - 7101.3111.00 - Achat de compteurs + pose : Il y a eu beaucoup de constructions et donc plus de poses de compteurs. Une taxe de raccordement est facturée lors du permis de construire.
 - 7101.3120.00 - Electricité : Augmentation du tarif du Groupe E et réglage pour le renouvellement de l'eau dans la cuve apportée, les pompes sont plus souvent sollicitées.
 - 7101.3130.00 - Frais d'analyses : Moins d'analyses nécessaire.
 - 7101.3143.00 - Entretien du réseau d'eau : La rupture de la canalisation à la Gottaz, chloration continue pour assurer la qualité de l'eau.
 - 7101.3300.31 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles : Début de l'amortissement du PIEP.
 - 7101.3940.00 - Imputation interne des intérêts : Intérêts plus élevés suite à l'emprunt pour le PIEP, le taux était également plus élevé.

- 7301.3101.00 - Achat de matériel d'exploitation et fournitures : Remplacement du projecteur de CHF 1'066.-.
- 7710.3010.00 - salaires personnel communal cimetièrre : Entretien plus conséquent demandé dans les cimetièrres.
- **Chapitre 8 Economie publique**
 - Pas de remarque à formuler.
- **Chapitre 9 Finances et impôts**
 - 9610.3401.00 - Intérêts passifs des engagements financiers : Augmentation de la dette et donc des intérêts.
 - 9630.3439.00 - Energie, combustible immeubles patrimoine financier : Refacturation sous 9630.4439.11 et 12.
 - 9630.4430.03 - Revenu locatif ancienne école Villargiroud : Il n'y a pas eu de location durant les travaux.
 - 9900.4830.00 - Revenus divers extraordinaires : Réévaluation de l'ancienne école de Villarsiviriaux CHF 530'127.- et Chavannes-sous-Orsonnens CHF 55'474.90.
 - 9990.9000.00 - Excédent de revenus de CHF 529'182.48 qui représente le résultat final.

INVESTISSEMENTS TERMINÉS EN 2024

En accord avec la Commission financière (CFin), nous vous proposons de vous présenter les investissements terminés sous forme de tableau pour plus de transparence. De plus, cela permettra également de vous présenter les investissements terminés du patrimoine financier qui ne figurent pas dans les comptes d'investissements.

Dans le patrimoine administratif, 5 investissements sont terminés. Il s'agit de :

- La coursive : Montant voté CHF 16'000.-. Le budget a été respecté avec un solde positif de CHF 3'333.15.
- Le renouvellement de l'éclairage public : Montant voté CHF 200'000.-. Le budget a été respecté avec un solde positif de CHF 18'250.85.
- La conduite eau potable Rte Châtelard : Montant voté CHF 70'000.-. Le budget a été dépassé avec un solde négatif de CHF 2'138.75. Des dédommagements pour perte de culture ont été versés.
- La conduite eau potable Bochalet : Montant voté CHF 100'000.-. Le budget a été respecté avec un solde positif de CHF 7'445.10.
- L'adduction eau potable Buchille : Montant voté CHF 54'000.-. Le budget a été respecté avec un solde positif de CHF 9'102.95.

Pour le patrimoine financier 1 investissement est terminé. Il s'agit de l'ancienne école de Villarsiviriaux : Montant voté et crédit additionnel de CHF 1'200'000.-. Le budget a été respecté avec un solde positif de CHF 28'094.70.

BILAN

Dans le bilan, j'aimerais relever l'augmentation du patrimoine financier d'environ CHF 2'492'000.-. Principalement grâce aux travaux et réévaluation des bâtiments et une augmentation du patrimoine administratif de CHF 177'000.-. Cela représente les investissements moins les amortissements.

Ce qui représente une augmentation des actifs de CHF 2'669'000.-. Les investissements votés dans le passé ont été en partie financés par les liquidités et non par un emprunt, comme voté. Même si dans nos demandes de crédits, nous spécifions toujours le mode de financement par emprunt, cela ne veut pas dire que nous empruntons systématiquement.

DIVERS

Suite à l'intervention lors de notre assemblée extraordinaire du mois de mars, j'aimerais revenir sur le positionnement de notre Commune dans le rapport sur les finances communales. Nous avons étudié certains aspects. J'aimerais vous donner le résultat à ce jour de nos recherches. Dans ce rapport, il y a différents districts qui sont comparés. Le service à la population des communes et des districts n'est pas développé de la même manière. Notre Commune a à cœur de développer le service à la population comme notre AES ou le PIEP pour gérer les coûts en tant que propriétaire des installations. Nous avons aussi investi pour avoir une école moderne dans notre Commune et une déchetterie adaptée aux besoins de la population.

Certaines communes alentours vont devoir faire ces investissements dans le futur.

Un grand impact vient également du développement du district, les charges liées impactent beaucoup ce classement. Ce développement est nécessaire pour les citoyens de la Glâne. D'autres districts sont en train ou devront faire ces investissements dans le futur.

Donc oui, Villorsonnens se trouve en bas de classement. Nous avons été très actifs pour faire plein d'investissements et fournir un service de qualité à la population. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ce classement lorsque les autres districts et communes auront effectué leurs investissements.

M. le Syndic : Merci pour ces explications. Je passe maintenant la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Pascal Berset : La Commission financière s'est entretenue en date du 15 mai 2025, avec M. Le Syndic Patrick Mayor, Mme la Conseillère Communale Francine Etienne en charge des finances, Mme Agnès Phillot caissière communale ainsi que M. Sottaz de la fiduciaire Fiducum. Compte tenu des renseignements donnés et des documents fournis, ainsi que du rapport de l'organe de révision Fiducum du 19 mars 2025, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes de résultats et des investissements de l'année 2024 présentant un bénéfice de CHF 529'182.48. Je profite de remercier M. le Syndic, le Conseil communal ainsi que la boursière communale, Mme Agnès Phillot pour leur travail et M. Sottaz de Fiducum pour ses très bons conseils.

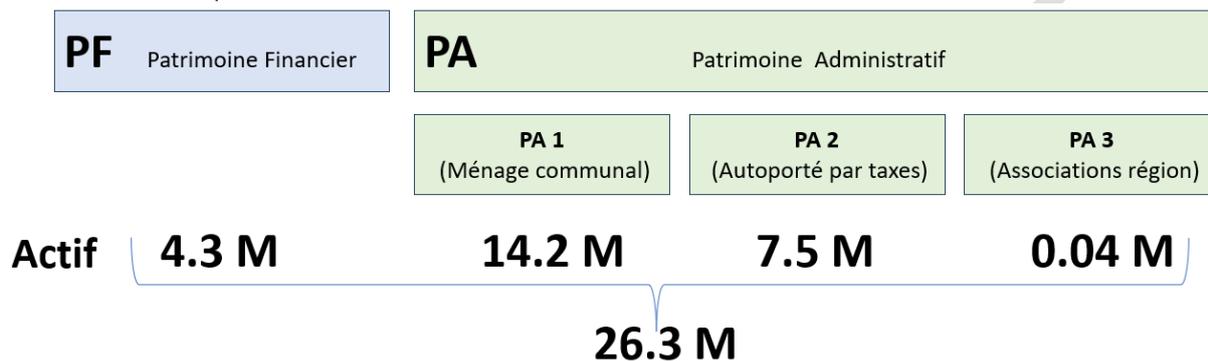
M. le Syndic : Merci pour le rapport. J'ouvre maintenant la discussion.

Charles Phillot : Tout d'abord, une remarque par rapport au résultat 2024. Je constate que celui-ci est équilibré et atteint naturellement avec un certain artifice de réévaluation d'actifs. Donc en principe, si l'on comptait revenus et charges, nous serions dans les chiffres rouges. Ensuite, j'ai un peu étudié le bilan. Aujourd'hui, nous sommes à CHF 11 mio de dette bancaire. Je m'aperçois que dans les projets que l'on va voter ce soir, même celui pour l'AES, nous inscrivons financement par l'emprunt. Ce qui veut dire que nos capacités d'autofinancement par les ressources de la Commune sont extrêmement faibles. Notre dette bancaire risque d'exploser compte tenu des projets en cours, notamment quand vous nous informerez du projet de la rénovation de l'Auberge du Cheval Blanc. Quelle est la vision du Conseil communal future ? Est-ce que la Commune va droit dans le mur en termes d'endettement ou avons-nous la maîtrise de la situation ?

Francine Etienne : Nous inscrivons systématiquement le financement par l'emprunt mais comme je l'ai mentionné avant, la majorité des projets sont financés par nos liquidités et non par les emprunts. Cependant, en début de législature, nous avons eu l'information que c'était mieux d'avoir un financement par emprunt car cela nous donne la capacité au cas où de pouvoir demander l'argent nécessaire.

M. le Syndic : Il nous semble important de revenir un peu sur les bases de la comptabilité communale depuis que nous avons MCH2. Nous avons deux éléments importants : le patrimoine financier (PF) et

le patrimoine administratif (PA). Le PF ce sont toutes les choses qui ne sont pas directement utiles au fonctionnement communal mais qui peuvent ramener de l'argent dans le ménage. Par exemple, les anciennes écoles, l'Auberge, le Battoir, etc. Dans le PA, nous avons trois groupes de charges. Le premier est le ménage communal qui contient les routes, la halle polyvalente, GrangEcole, les cimetières, etc. Dans le deuxième, il y a l'eau potable, les eaux claires, usées, la gestion des déchets, etc. qui sont des éléments autoportés par des taxes. Cela veut dire que si nous avons trop de dette dans ce groupe, nous devons augmenter le prix d'une taxe (prix de l'eau ou taxe déchetterie). Si l'on regarde notre bilan, il y a beaucoup de réserves qui sont faites et nous avons pu financer le PIEP avec tout cela et sans changer le prix des taxes. Le troisième groupe contient les Associations régionales comme le RSG, le COGL, l'AEGN, etc. Pour ce dernier groupe, nous ne pouvons que réagir car ce sont des charges liées au niveau du district. Pour que les choses soient claires, on parle d'environ CHF 26 mio aujourd'hui dans notre actif qui se détaillent ainsi :



Au niveau des emprunts, ceux-ci se définissent comme ceci :



Ce qui est intéressant de savoir ici, c'est que la loi nous fixe des règles. La première est que nous ne devons pas amortir comptablement le PF. Nous devons nous arranger pour rénover et maintenir sa valeur. La loi dit également que tous les 5 ans, nous devons faire réévaluer le bâtiment par une entreprise externe et à ce moment-là, nous ajustons le montant. Nous avons fait cela pour les deux anciennes écoles de Chavannes-sous-Orsonnens et Villarsiviriaux. Pour ce qui est du PA ménage communal et autoporté, nous n'avons pas le choix de faire des amortissements comptables selon des règles données par le SCom. Au niveau des Associations régionales, les amortissements sont gérés par ces dernières et cela se répercute dans la contribution annuelle.

Revenons à nos emprunts. Il y a environ CHF 4.8 mio pour le reste de l'école, de la halle, les routes, etc. CHF 4.2 mio c'est l'emprunt du PIEP et les CHF 2.1 mio sont les emprunts pour nos projets. Le but de ce système-là est qu'au niveau du PF, nous devons nous arranger pour faire une solution qui soit autoportée pour les charges que l'on a. C'est ce que nous avons présenté par rapport aux loyers. Voici le détail de la dette bancaire communale :

2064	Emprunts	
		11,044,900.00
20640.00	Emprunt Postfinance PF.003211 (1.55 % =>30.04.2024)	
20640.01	Emprunt Postfinance PF.003210 (1.55 % =>30.04.2024)	
20640.02	Emprunt Postfinance PF.003212 (1.60 % =>30.09.2024)	
20640.03	Emprunt Postfinance PF.003213 (1.60 % =>30.09.2024)	
20640.04	Emprunt Postfinance PF.004314 (0.40 % =>03.03.2025)	2,160,000.00
20640.10	Emprunt BCF 30 01 526 897-04 (0.33 % =>23.08.2026)	1,640,000.00
20640.11	Emprunt BCF 30 01 651 206-08 (2.15 % =>20.05.2042)	1,850,000.00
20640.12	Emprunt BCF 30 01 688 188-00 (2.45 % =>17.03.2033)	1,880,000.00
20640.13	Emprunt BCF 30 01 728 878-03 (1.70 % =>20.02.2034)	1,950,000.00
20640.14	Emprunt BCF 30 01 738 953-03 (1.78 % =>15.05.2034)	506,100.00
20640.15	Emprunt BCF 30 01 759.883-09 (1.30 % =>08.11.2034)	960,000.00
20640.20	Prêt LIM, halle polyvalente (sans intérêts)	98,800.00

Vous voyez que nous en avons remboursé quelques-uns cette année 2024. De plus, en 2024 nous avons remboursé 4% de notre dette de CHF 11 mio. Cela veut dire qu'en 2024, nous étions capables de rembourser cela mais surtout ce qu'il faut retenir, c'est qu'en plus de cela, la Commune a financé directement :

- CHF 650'000.- de PA (Panneaux solaires / coursive / éclairage publique / Adduction eau Gibloux-Condémine / Prospection eau Romont / etc.)
- CHF 1'120'000.- de PF (Anciennes écoles – hors 2M- / Cheval Blanc / Ecole Villargiroud)

Mais nous avons en réserve le fait que, si à un moment donné nous avons besoin d'argent avec ce crédit emprunt que l'Assemblée a accepté, pour nous permettre d'aller à la banque et demander un prêt. En 2024, nous avons payé environ CHF 1'770'000.- alors bien sûr, au début 2025, nous avons réemprunté CHF 2 mio pour payer les factures. Mais on voit bien que nous pouvons vivre sans être chaque mois dans le rouge. Nous suivons nos liquidités.

Il faut savoir qu'aujourd'hui pour Chavannes-sous-Orsonnens et Villarsiviriaux, c'est CHF 24'000.- de bénéfice par année. Cela veut dire que grâce à ce PF, nous pourrions emprunter pour faire autre chose. Cela veut dire que le mur s'éloigne, notre situation s'améliore. Alors oui, on peut nous faire peur en disant de faire attention le chiffre est grand. Bien sûr que cela peut faire peur mais nous sommes une collectivité et si l'on regarde globalement, la situation est bonne. Le Conseil communal suit les finances de près et pense que nous sommes plutôt dans une situation saine.

Encore un petit commentaire, il a été dit tout à l'heure que nous sommes dans le négatif plutôt que dans le positif. Nous avons un budget à CHF -230'000.- et nous l'avons tenu à CHF -60'000.-. Dans ce montant, il y a CHF 30'000.- d'heures supplémentaires qui n'avaient jamais été provisionnées et il y a CHF 10'000.- pour l'audit donc on se retrouve quasiment à zéro. Ce n'est pas juste de faire peur aux gens et de dire que les comptes que le Conseil communal vous présente, sans cette réévaluation, amènent quelque chose de négatif pour la Commune. Je pense qu'il faut aussi voir que si on augmente notre fortune, ce qu'on est en train de faire avec les bâtiments, cela améliore aussi la situation financière de la Commune.

Michel Philot : Avant, il y avait une surveillance par le Service des Communes. On devait passer par eux pour avoir l'autorisation d'aller de l'avant avec nos crédits. Est-ce que cela existe toujours, est-ce que vous êtes libres ? Comment cela se passe ?

Francine Etienne : Ce n'est plus en vigueur. Depuis l'entrée en vigueur de MCH2, nous n'avons plus besoin de demander le préavis du Service des communes qui nous disait jusqu'à quel montant nous pouvions emprunter. Maintenant, nous faisons nos demandes directement auprès des banques et celles-ci évaluent nos comptes et nous accordent les emprunts selon la situation financière de la Commune.

M. le Syndic : Cela veut dire que meilleur notre bilan est, mieux c'est pour les emprunts. Pour la petite histoire, en début d'année nous avons voulu emprunter dans une certaine banque et celle-ci nous a demandé une cédula hypothécaire. Nous avons pu emprunter ailleurs sans cela mais ce n'est pas impossible, d'après le Service des communes, pour ce qui est du PF qu'il faille des cédules. Nous passons maintenant au vote.

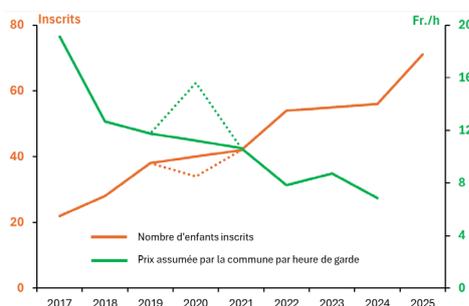
Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité, les investissements 2024 sont approuvés à l'unanimité et le bilan 2024 est approuvé à l'unanimité.

4. Crédit d'investissement pour l'extension de l'AES

Elise Dan Glauser : Pour vous présenter la demande de crédit pour l'extension de l'AES, je dois d'abord vous présenter la situation actuelle de notre accueil et vous expliquer pourquoi l'on a besoin de cet agrandissement. Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) contrôle et autorise la capacité d'accueil en tenant compte de la surface, des sanitaires et du personnel d'encadrement. Ils proposent ensuite un quota d'enfants que l'on peut accueillir. Actuellement, le SEJ nous autorise à accueillir 35 enfants par plage. LE SEJ Actuellement, nous avons 71 enfants inscrits provenant d'une soixantaine de familles différentes. Je vous présente ici une semaine type à l'AES :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant école	10	9	4	11	9
Matin	0	3	3	2	4
Midi	35	21	4	35	29
Après-midi	5	4	3	4	4
Après-l'école	24	15	3	14	12

- J'attire votre attention en particulier sur les tranches du midi. Nous atteignons la capacité maximum sur 2 midis par semaine et le vendredi nous y arrivons gentiment. Depuis avril dernier, il est arrivé nous ayons dû refuser des demandes pour les jours concernés et les familles ont dû trouver une autre solution. Le Conseil communal a réfléchi à une option pour augmenter la capacité d'accueil de l'AES pour pallier ce problème. Nous souhaiterions prolonger l'espace d'accueil en annexant l'actuelle salle ACT/ACM à l'AES. Il est donc prévu de déménager ladite salle à GrangEcole pour un montant de CHF 8'740.- pour la création d'armoire, sans détruire le vestiaire actuel, en mettant des inserts pour le matériel ACT/ACM sur l'existant. Il faudra également effectuer un changement du lavabo pour en mettre un plus grand avec 3 robinets. La solution réversible des rangements sous forme d'inserts permet de revenir à l'état de salle de classe si nous en avons besoin dans le futur. Pour ce qui est des changements prévus à l'AES, nous prévoyons la création d'une porte entre la salle actuelle et la future afin de rendre les locaux communicants. Ensuite, nous avons demandé au SEJ s'il nous autorisait à accueillir plus d'enfants dans cette configuration-là. Nous ne voulions pas entamer toute une démarche sans avoir leur aval. Ils sont venus faire une vision locale et ont dit que c'était bien ainsi, moyennant l'installation supplémentaire de casiers pour les affaires du personnel pour un montant de CHF 370.- et l'aménagement de la cuisine qui va coûter CHF 10'720.- pour pouvoir remettre en températures davantage de repas. Ce qui fait un montant total de CHF 30'000.- d'investissement. Je vais terminer par vous présenter les avantages de procéder à une extension de notre AES. Les transformations nous permettrait d'accueillir minimum 55 enfants (plus de 20 places supplémentaires), subventionnées par le canton), ce qui entrainerait que nous ne devrions plus refuser des inscriptions et devoir subventionner les autres solutions de garde. Par ailleurs, il faut savoir qu'une plus grande structure permet une meilleure maîtrise des coûts. Voici un graphique qui représente cet état de fait :



En orange, le nombre d'enfants inscrits depuis 2017. On voit que nous avons commencé avec environ 22 enfants et qu'à la rentrée 2024, nous avons 58 inscriptions. Depuis janvier 2025, nous arrivons aux 71 enfants inscrits dont je vous parlais tout à l'heure. C'est ce qui a fait que nous avons commencé à nous questionner sur une solution. En vert, vous voyez les coûts assumés par la Commune par heure de garde. En 2017, c'était un plafond à presque CHF 20.-/heure car nous avons ouvert en août et les factures de garde de novembre et décembre sont entrées dans nos comptes seulement en début 2018.

A partir de la deuxième année, cela s'équilibre. En trait tillé, ce sont les années COVID. Durant quelques mois, il n'y avait pas d'enfants accueillis mais tout de même du personnel à rémunérer. On voit qu'avoir une structure plus grande nous permet de supporter moins de coût par heure de garde.

Michel Phillot : Concernant la salle d'ACT/ACM, si je me souviens bien, au sous-sol il y a une perceuse et différentes machines qui sont à disposition pour le bricolage. Ce bricolage peut créer passablement de tâches, marques, etc., cela ne pose pas problème pour la salle de classe à GrangEcole ?

Elise Dan Glauser : Il y a deux réponses à cette question. La première c'est que la salle au sous-sol est utilisée quand les enfants travaillent en demi-classe. C'est-à-dire que la moitié est dans la salle principale et que l'autre moitié de la classe se rend au sous-sol où il y a les gros travaux. Cette salle continuera à être occupée pour cela. Pour les salissures dans la nouvelle salle, nous avons des restes de linoléum qui pourraient être utilisés pour protéger les sols et installer une crédence derrière le lavabo pour épargner au maximum les murs des éclaboussures.

Jean Bertschi : Nous avons vu dans les journaux que les Communes de Massonnens et Grangettes ont refusé de payer les transports des enfants pour venir à l'AES de Villorsonnens. Ils ont certainement une autre solution.

Elise Dan Glauser : Les inscriptions que nous refusons aujourd'hui sont celles des enfants qui habitent ici. Dans nos calculs, nous avons pris en compte uniquement les enfants de notre Commune. C'est en premier lieu pour eux que nous voulons créer des places supplémentaires et les habitants de Villorsonnens auront toujours la priorité sur des enfants qui pourraient venir d'autres communes. La Commune de Massonnens nous a approché, car leur projet d'AES est à très long terme, mais le Conseil communal est ferme avec cela : Nous pouvons entrer en matière pour une solution d'accueil mais que à certaines conditions. Au final, cela pourrait être aussi un bénéfice pour nous car nous refacturerions à la Commune de Massonnens un prix plus élevé pour les enfants externes.

M. le Syndic : Pour compléter, les 4 Communes ont refusé. Mais il faut savoir qu'il n'y a pas de lien. Nous avons besoin de ces places supplémentaires pour ne plus dire non à des familles qui habitent ici. En même temps que nous réfléchissions à ce projet, la Commune de Massonnens nous a approché. On s'est dit que ce n'était pas impossible d'accueillir ces enfants, avec des conditions très strictes, mais seulement s'il y a des places vacantes et pas au détriment de nos habitants. Cependant, Massonnens devait également prendre en charge les transports et c'est cela qui coûte cher. Voilà pourquoi ça a été refusé.

Denis Repond : Après votre présentation, on constate que la salle actuelle peut accueillir 35 élèves. Pourquoi la capacité ne double pas si nous pouvons avoir une deuxième salle de même dimension ?

Elise Dan Glauser : Ce qu'il faut savoir c'est que nous avons 35 places en comptant le réfectoire. En rajoutant une classe, cela ne double donc pas mais nous permet d'ajouter une vingtaine de places d'accueil. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que le SEJ a changé son système de calcul entre l'autorisation initiale que nous avons et celle que nous allons avoir. C'est un algorithme compliqué qui ne nous a pas été fourni et c'est pour cela que nous vous présentons une augmentation de minimum 20 places car nous ne savons pas exactement la capacité finale qui va nous être accordée.

Pascal Berset : Avant la prise de position sur l'extension de l'AES, la CFin souhaite faire un commentaire concernant les investissements 2025. Tout d'abord, nous voulons rappeler que le plan financier présenté sur 5 ans en décembre 2024 proposait des investissements d'environ CHF 600'000.- annuellement pour la pérennité des finances communales. Ce printemps, les projets qui vous seront proposés se monteront à CHF 1'781'000.- : soit CHF 534'500.- qui pourra être prélevé sur les réserves eau et EU. Des subventions escomptées pour environ CHF 470'000.-. Un total d'investissement net de CHF 776'500.-. Nous tenions à rappeler de cibler et faire attention aux futurs investissements.

Préavis pour l'extension de l'AES : Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 30'000.-, montant basé sur les documents et justificatifs soumis à la CFin, est supportable par la Commune et le mode de financement proposé est adapté. La CFin est favorable à cet investissement et approuve le mode de financement, soit par un emprunt et propose d'accepter la dépense de CHF 30'000.-.

M. le Syndic : Nous passons maintenant au vote et je demande à celles et à ceux qui acceptent le crédit d'investissement pour l'extension de l'AES de le faire par main levée.

Le crédit d'investissement de CHF 30'000.- pour l'extension de l'AES est approuvé à la majorité avec une abstention.

5. Crédit d'investissement pour le lot 1 des routes AF

Jean-Pierre Chapuis : Tout d'abord, un rappel au sujet des routes AF (améliorations foncières). Son but est de rénover les dessertes agricoles, avec la possibilité d'y inclure, moyennant une certaine prudence, des routes communales à usage mixte, c'est-à-dire, avec du trafic agricole et routier standard. L'intérêt de ce projet est de pouvoir bénéficier d'importantes subventions fédérales et cantonales. Pour le premier lot, les subventions s'élèveront à 51.6%. Ce projet a été initié en 2018. Un premier dossier avait été refusé par les autorités cantonales et fédérales. Nous avons refait des propositions et cette fois-ci, le dossier a été validé autant par Grangeneuve que par l'Office fédérale de l'agriculture. En tout, nous avons soumis 18 chemins aux autorités. Un premier lot dont nous discutons ce soir est constitué de 5 chemins. Notre objectif est de débiter rapidement les travaux, mais de garder une souplesse dans les exécutions pour être en ligne avec l'état des finances communales. Nous avons publié le plan des chemins dans le bulletin communal et je ne vais pas y apporter beaucoup de commentaires. Nous avons choisi 5 chemins pour les 4 villages. Il y en a un de plus à Chavannes-sous-Orsonnens en raison d'une spécificité : une route n'est plus dans la parcelle impartie et doit être déplacée.

Marie-Pascale Page : Je me permets de prendre la parole en mon nom propre et non pas de la CFin. Je comprends bien que certaines routes ont besoin d'une sérieuse réfection et je ne suis de loin pas contre ce projet. Ce qui m'étonne en revanche, c'est le choix de certaines routes de ce 1er lot et des autres routes qui le seront dans le futur. Je prends pour exemple Orsonnens et le chemin, enfin ce qu'il en reste, qui mène de chez moi, au quartier de Pra Devant à la forêt. Ce chemin est partiellement utilisé par seulement 3 agriculteurs qui n'en utilisent qu'une infime partie. Ces routes AF sont d'abord là pour les exploitations agricoles alors que la majeure partie des usagers de ce chemin sont des promeneurs et des cavaliers. Alors qu'il y a un autre chemin, à Orsonnens, qui mène de Champbovon (de derrière chez Elisabeth Bifrare) vers la Fin d'Avau, qui est utilisé par de nombreux exploitants agricoles et dont il serait bien plus opportun de s'occuper. Et celui-ci, ne fait pas partie de ce lot ni des routes retenues pour un prochain lot. Pour les autres lots prévus à Orsonnens, je suis par contre tout à fait d'accord avec votre décision. J'invite le Conseil communal à émettre la possibilité, pour les prochains lots, d'un contact en amont avec les agriculteurs car ce sont pour eux que ces routes feront l'objet de réfection. De manière générale, aller plus vers les citoyens et prendre le pouls sur certains sujets permet de confirmer ou pas si la route qu'on veut emprunter est la bonne ou si l'on fait fausse route.

Jean-Pierre Chapuis : Merci pour le commentaire. Je ne vais pas justifier chaque chemin choisi, mais je prends note de votre proposition. Nous réfléchissons à ajouter au dossier certains ponts qui ont aussi un usage agricole. Cela sera peut-être l'occasion de corriger le tir sur d'autres chemins. Ce qu'il faut aussi savoir c'est que chaque chemin qui a été validé a eu droit à une vision locale avec un spécialiste du canton et une personne de la Confédération. Concernant la représentation de la population, je me permets de rappeler que nous avons plusieurs agriculteurs au sein du Conseil communal ; nous avons évidemment travaillé ensemble sur ce dossier.

Vincent Allemann : Je voulais vous demander ce qu'il en était par rapport aux privés. L'année passée, je vous avais fait un courriel en lien avec ma situation avec un accès de ferme et vous aviez dit que vous alliez regarder pour le prendre éventuellement en considération. Je n'ai pas eu de retour et j'aimerais savoir où est-ce que cela en est.

Jean-Pierre Chapuis : Une fois que le dossier est ouvert au niveau de la Commune, nous pouvons commencer à ouvrir les dossiers au niveau des accès privés. Ce qui est important de savoir, c'est que cela restera toujours un dossier en main de la Commune. Cela veut dire que la Commune va devoir faire la « banque » pour les chemins privés. En outre, elle mandatera les travaux, les privés n'ayant pas le choix de l'entreprise.

Christian Chassot : Pour Orsonnens par rapport à ce que Marie-Pascale Page a dit. Le chemin qui est derrière chez Roland Bifrare, je crois qu'il y a quand même 30 ou 40 mètres qui sont communaux, après c'est une route privée. Il y a le triangle que Roland Bifrare utilise comme terrasse qui est communal avec un petit bout de la route qui est communale et ensuite c'est privé. Par contre, le tronçon vers Transcoporcs, où la route est en surlargeur quand on vient depuis Estavayer-le-Gibloux et qu'on tourne, je ne sais pas si la Commune avait acheté ce terrain mais la route appartient ou appartenait à Cotting. Je ne sais pas dans quel état c'est, mais si toutefois, il faudrait s'arranger avec.

Jean-Pierre Chapuis : Nous n'allons pas faire les surlargeurs. Le tronçon n°62 est mis en évidence sur la carte, il s'agit bien de l'entier de celui-ci qui est typiquement une route mixte. Nous n'effectuerons des travaux que sur la partie communale.

Michel Phillot : Mon souci là-dedans c'est qu'au bout d'un moment, avec le canton où la Confédération, c'est qu'ils ont un montant dans un budget, qu'on ne connaît pas, et quand ce budget est atteint, on nous dit qu'il n'y a plus de disponibilité. C'est ce qui s'est passé avec les panneaux solaires.

Jean-Pierre Chapuis : C'est une remarque pertinente par rapport à la question des subventions et surtout par rapport au montant total que l'ingénieur a calculé. Le montant total a été calculé dans le cas le plus dramatique, comme si tous les chemins devaient être entièrement refaits depuis le coffre. Nous ne voulions pas avoir de mauvaises surprises. J'ai pour habitude de penser qu'un budget attribué n'est pas un bon de dépense. Donc le but est d'arriver en-dessous de ce budget-là, en tenant compte de la réalité du terrain. La décision d'attribution des subventions étant officielle, elle figure aux budgets des autorités les attribuant. La Commune ne touchera les subventions qu'à la fin du premier lot.

Emmanuel Chassot : Est-ce que l'on pourrait savoir ce qui est prévu de faire sur ces chemins ?

Jean-Pierre Chapuis : Cela dépendra de leur état. Comme je vous ai dit, nous avons fait le calcul avec prudence en prenant en compte depuis le coffre de la route jusqu'à la couverture en faisant aussi la partie drainage, gargouilles et conduites. Ce qui va se passer dans la réalité, c'est que nous allons faire uniquement ce qui est nécessaire. Au cas par cas, nous choisirons toujours le revêtement qui a le meilleur ratio de durabilité et de coût.

M. le Syndic : Comme il n'y a pas d'autres questions, je laisse la parole au Président de la CFin pour la lecture de leur préavis.

Pascal Berset : Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 910'000.-, montant basé sur les documents et justificatifs soumis à la CFin. C'est un montant conséquent qui doit être validé cette année encore pour bénéficier des subventions de plus de 50%. Cet investissement est supportable par la Commune et le mode de financement proposé est adapté. La CFin est favorable à cet investissement et approuve le mode de financement, soit par un emprunt et propose à l'Assemblée d'accepter la dépense de CHF 910'000.-.

M. le Syndic : La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au vote et je demande à celles et à ceux qui approuvent ce crédit d'investissement de le faire par main levée.

Le crédit d'investissement pour le lot 1 des routes AF pour un montant de CHF 910'000.- est accepté à une large majorité avec 3 abstentions.

6. Crédit d'investissement pour collecteur EU/EC à Chavannes-sous-Orsonnens et démolition de l'ancien réservoir défense incendie pour pose d'une station transformatrice Groupe E

Fabrice Berset : Concernant cet investissement, il est lié au projet du complexe immobilier qui se situera à l'ancien manège de Chavannes-sous-Orsonnens. Le projet se situe en zone constructible et en l'occurrence, nous avons des collecteurs communaux EC/EU qui passent au travers de cette parcelle. Aussi, dans le cadre du déplacement de ces collecteurs, nous avons inclus la démolition de l'ancien réservoir de défense incendie. Ceci pour permettre l'installation d'une station transformatrice du Groupe E. Selon nos discussions avec eux, le quartier qui se situe aux abords de la Route de Chénens nécessite une capacité supplémentaire en matière d'approvisionnement en énergie renouvelable. Je reviens sur les collecteurs. Selon le Code civil, le propriétaire grevé peut exiger le déplacement des infrastructures. Cependant, si celles-ci apportent une plus-value au terrain, le propriétaire est aussi tenu de participer au déplacement. Au début de cette année, nous nous sommes rencontrés avec la société Bal Homes SA, initiatrice de ce projet et nous avons convenu une répartition à 50-50% par partie comme ils vont aussi profiter de ces nouveaux collecteurs communaux. Je me permets de préciser que dans le bulletin communal, nous avons parlé d'une convention établie alors que jusqu'à aujourd'hui nous avons juste un PV signé des promoteurs stipulant la répartition. La convention est en cours de rédaction, celle-ci a été soumise à notre conseillère juridique. Dernièrement, nous avons également eu une nouvelle confirmation orale du promoteur qui s'engage toujours à respecter cette répartition de 50%. Dans le détail, nous pouvons voir que le collecteur EU passe en travers de l'ancien réservoir, donc nous avons une obligation de le déplacer avec la démolition. À terme, ces conduites vont servir pour l'extension de l'amélioration de la Route de Chénens qui actuellement se trouve en sous-capacité en cas de fortes pluies.

Michel Phillot : Le réservoir que l'on va démolir est sur le terrain de la Commune ?

Fabrice Berset : Oui, c'est exact. Il se trouve sur la parcelle 217 RF.

Michel Phillot : Donc le Groupe E va installer une station transformatrice sur ce terrain. Ils vont profiter de cette démolition. Est-ce qu'une participation est prévue ?

Fabrice Berset : Au final, c'est aussi la Commune qui profite de cette station étant donné que nous avons une extension du quartier à la Route de Chénens et que l'on favorise les énergies renouvelables. Dans les deux ans, si l'on ne construit pas cette station transformatrice, le Groupe E ne sera plus en mesure d'accepter des nouvelles installations de panneaux photovoltaïques.

Pascal Berset : Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 250'000.-, montant basé sur les documents et justificatifs soumis à la CFin est supportable par la Commune et le mode de financement proposé est adapté. Le montant de CHF 222'500.- est autoporté par les réserves des eaux. La CFin attire l'attention de l'Assemblée, que contrairement à ce que dit le bulletin communal, Fabrice Berset l'a précisé, ce n'est pas une convention mais un PV d'entretien qui mentionne une participation du promoteur à hauteur de 50%. On peut juste espérer que le promoteur Bal Homes tienne son engagement. La CFin est favorable à cet investissement, approuve le mode de financement, soit par un emprunt et propose d'accepter la dépense de CHF 250'000.-.

M. le Syndic : Nous passons au vote et je demande à celles et à ceux qui acceptent cette demande de crédit de le faire par main levée.

Le crédit d'investissement pour les collecteurs EU/EC à Chavannes-sous-Orsonnens et pour la démolition de l'ancien réservoir défense incendie pour pose d'une station transformatrice Groupe E pour un montant de CHF 250'000.- est accepté à une large majorité avec 2 abstentions.

7. Crédit d'investissement pour la réfection de la route et l'assainissement des infrastructures souterraines à la Route du Châtelard à Villargiroud

Fabrice Berset : Il s'agit de l'extension du réseau d'eau potable. La réflexion s'est faite lorsque nous avons effectué les travaux d'extension à la Route du Châtelard et la Route du Bochalet où nous avons alimenté quelques maisons individuelles. Nous sommes passés à travers les champs depuis la conduite principale pour aller jusque chez les privés. Pour continuer à améliorer l'extension dans la zone et aussi pour que potentiellement les habitations existantes puissent se raccorder un jour et permettre un bouclage dans ce secteur, on s'est dit qu'il serait judicieux de poser une conduite d'adduction d'eau qui parte depuis la ferme de la maison Bussard et qui va jusqu'à la ferme de Max Dupré. En l'occurrence, nous profitons de l'occasion pour refaire la chaussée, qui est dans un mauvais état, ainsi que les collecteurs. Voilà les explications concernant la demande de crédit de CHF 591'000.- qui est séparé entre l'eau, l'épuration et la route.

Pascal Berset : Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 591'000.-, montant basé sur les documents et justificatifs soumis à la CFin est supportable par la Commune et le mode de financement proposé est adapté. Les montants de CHF 179'000.- d'adduction d'eau potable et de CHF 133'000.- assainissement EC-EU sont autoportés par les réserves des eaux et eaux usées. La CFin est favorable à cet investissement, approuve le mode de financement, soit par un emprunt et propose d'accepter la dépense de CHF 591'000.-.

M. le Syndic : Comme la parole n'est pas demandée, je demande à celles et à ceux qui acceptent ce crédit de le faire par main levée.

Le crédit d'investissement pour la réfection de la route et l'assainissement des infrastructures souterraines à la Route du Châtelard à Villargiroud pour un montant de CHF 591'000.- est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

8. Approbation du règlement du personnel communal

M. le Syndic : Nous n'allons pas lire les 21 pages ensemble. Nous voulons juste vous expliquer que le règlement actuel est en vigueur depuis 2012. Il n'est plus conforme aux dernières lois en vigueur. Ce nouveau règlement est basé sur le modèle établi pour les communes par l'Association des Communes fribourgeoises (ACF). Nous avons modernisé les éléments présents dans le document actuel. Celui-ci a été rédigé en collaboration avec une avocate spécialisée en droit du travail et soumis au Service des communes pour préavis. Ce soir, nous vous demandons d'approuver ce règlement. Avant la question, je laisse la parole à la CFin.

Pascal Berset : Le règlement du personnel a été soumis à la CFin selon la loi. La CFin a donné son préavis favorable à la modification dudit règlement et sollicite l'Assemblée pour en faire de même.

Jean Bertschi : Je suis un peu surpris que la CFin doive prendre position sur un règlement du personnel alors cela veut dire qu'il y aura des incidences financières avec celui-ci ?

M. le Syndic : Dans le règlement du personnel, on règle plusieurs points financiers comme par exemple, les primes pour ancienneté. Il y a une implication financière, exemple aussi pour les ponts AVS, que nous n'avons pas chez nous, mais la loi nous force à soumettre ce document à la CFin pour préavis, ainsi que tous les documents qui ont une incidence financière.

Jean Bertschi : On verra donc un changement au prochain budget.

M. le Syndic : Il ne devrait pas y avoir d'élément particulier. Vous avez pu constater que nous avons déjà fait un peu de toilettage avec les heures supplémentaires. Nous avons différents types de contrats de droit privé, public, qui font que nous devons avoir une base légale.

Agnès Phillot : Ce règlement est surtout pour les personnes mensualisées.

M. le Syndic : S'il n'y a plus de questions, nous passons au vote et je demande à celles et à ceux qui approuvent ce règlement du personnel communal de le faire par main levée.

Le règlement du personnel communal est approuvé à l'unanimité.

9. Information sur les projets en cours

Ancienne école de Villargiroud

Steve Berset : L'appartement du 1^{er} étage est totalement terminé et loué depuis le 1^{er} mai 2025. Pour ce qui est de l'Administration communale, le déménagement est en cours cette semaine et le bureau réouvrira le 2 juin prochain. Nous avons un budget voté de CHF 760'000.-, celui-ci est respecté. Ceci malgré l'augmentation des coûts de construction et de la TVA.

Auberge du Cheval Blanc à Orsonnens

Steve Berset : Comme vous l'avez appris, notre architecte a dû abandonner le suivi du chantier pour des raisons de santé. Nous avons pu avoir le bureau Bard & Yersin pour la reprise de ce dossier. Suite aux mésaventures avec les anciennes écoles de Chavannes-sous-Orsonnens et Villarsiviriaux, il a aussi été décidé de reprendre le budget qui avait été voté pour faire un budget révisé avec des offres et des métrées qui nous permettent d'avoir un calcul beaucoup plus précis du budget. Par rapport à ceci, nous savions déjà de base que les coûts avaient augmentés par les coûts de construction et la TVA. A travers la révision du budget, les architectes requestionnent passablement le projet initial pour voir où il y aurait des pistes d'économies. Ce travail est en cours de finalisation. Actuellement, nous n'avons pas encore de chiffres mais comme on peut s'en douter, il risque d'y avoir un crédit additionnel que l'on va probablement vous présenter en automne. Actuellement, le chantier est en pause notamment pour toutes ces questions de révisions. Concrètement pour la suite, il y a quand même des travaux qui vont être repris en juin-juillet avec quelques éléments de maçonnerie que l'on peut de toute façon faire. La reprise officielle du chantier aura lieu fin août – début septembre. Comme nous avons voté un budget de CHF 4 mio, il y a un certain nombre de choses que l'on va pouvoir avancer et quand nous aurons les chiffres révisés, nous reviendrons vers vous si besoin d'un crédit additionnel. Au niveau du planning, l'ensemble des travaux devrait être terminé pour fin décembre 2026.

Charles Phillot : C'est quand même surprenant et étonnant que l'on ait voté un crédit, démarré ce projet et que l'on constate lorsque l'architecte a un problème, que le projet est mal ficelé où on ne maîtrisait pas ce qu'il fallait réaliser. Maintenant, après 4 mois que le projet est en stand-by, nous avons des échafaudages, la grue, etc., des coûts qui courent. C'est surprenant que cette première phase était, j'imagine, complètement à côté de la plaque. Une question, est-ce que vous avez maintenant une idée de la rentabilité, c'est-à-dire, le niveau de location que vous pouvez obtenir sur ce projet ?

Steve Berset : Le projet n'était pas mal ficelé dès le départ. Il y avait un budget voté à CHF 4 mio. Là derrière, il y avait un projet tout à fait faisable. En changeant d'architecte, la vision des choses change aussi et l'objectif des nouveaux architectes est de revoir tout ce qui a été prévu et étudier les pistes d'économie qui sont très importantes pour pouvoir justifier les coûts supplémentaires inévitables mais en diminuant l'augmentation au maximum. Nous n'avons pas débuté un projet bâclé. Ensuite, c'est vrai que cela fait un moment que le projet est arrêté. Mais en discussion avec les architectes, pour eux et pour nous, c'est vraiment important de faire clairement un stop maintenant et revoir le budget pour que cela tienne la route. Le temps que l'on perd maintenant, on va pouvoir le gagner par la suite.

M. le Syndic : Le projet a été lancé par la législature précédente en 2020-2021, nous sommes arrivés avec cette votation en début de celle-ci. Depuis 2021 jusqu'à maintenant, le champ normatif a beaucoup changé. Juste un exemple, la cuisine. En fonction de ce qu'on fait maintenant, le budget prévu initialement d'environ CHF 600'000.-, avec les normes du Service de l'énergie, il nous force à calculer quand tous les appareils et ventilations sont enclenchés à faire une cheminée d'1.50m pour récupérer une partie de l'énergie qui s'en dégage. Cela fait aussi qu'au niveau du CVS (chauffage, ventilation et sanitaire), le montant normalement alloué serait doublé. Donc, on ne peut pas continuer comme ça. Nous sommes obligés, avec la Commission de bâtisse, de requestionner tous les points et de progresser ainsi. Il y a aussi une question de l'âge de l'architecte. M. Freddy Panchaud a 70 ans, il travaille avec des théories et des techniques qui étaient très bonnes. Au bureau Bard & Yersin, ce sont des jeunes qui font beaucoup de rénovations des bâtiments. Il y a plein d'éléments qui peuvent être modifiés mais notre but ce n'est pas de venir vers vous et demander CHF 2 mio de plus. Notre but c'est d'avoir le meilleur rapport qualité-prix. Il y a des moments dans un projet où l'on se doit de dire stop, surtout avec le drame que nous avons vécu fin de l'année avec les dépassements des crédits des anciennes écoles. On ne veut pas vous donner l'impression qu'on bricole. Nous avons demandé au nouvel architecte de venir avec des prix que l'on aura reçu début septembre. Nous voulons avancer et savoir où nous allons, pas à pas, pour faire comme il faut. Pour ce qui est de la location de l'échafaudage et de la grue, ce n'est pas un montant considérable par rapport au budget total.

Charles Phillot : Et le rendement ?

Jean Bertschi : Je suis du même avis que Charles Phillot. Je suis surpris par le temps que ça prend pour ce restaurant. La question c'est est-ce que vous avez déjà mis tous les travaux en soumission ?

Steve Berset : Les architectes les récupèrent actuellement dans plusieurs domaines déjà pour avoir les prix pour établir le budget. Par contre, rien n'a été attribué sauf la maçonnerie, tout le travail a été donné à l'entreprise Papaux. Nous l'avons fait interrompre pour ne pas continuer dans le vide.

Jean Bertschi : Parce que si vous voulez continuer les travaux, c'est peut-être le moment de les attribuer.

M. le Syndic : Comme dit tout à l'heure, en fonction des choix des appareils dans la cuisine, toute l'installation CVS va être différente. Donc avant de demander une offre, nous devons savoir ce que nous voulons faire. Aujourd'hui, on redimensionne tout parce que nous ne pouvons pas faire ce que nous voulions faire initialement. C'est pour cela qu'on ne peut pas avoir les offres.

Michel Phillot : Le projet dans son état général va rester tel quel ? Est-ce que les appartements vont se faire finalement ?

Steve Berset : Ce qui a été mis à l'enquête était l'abandon des appartements mais 6 chambres d'hôtes à la place dans les combles.

Michel Phillot : Je trouve un peu dommage que vous n'annonciez pas directement un crédit additionnel.

Steve Berset : Nous préférons dire que finalement nous n'avons pas besoin de supplément plutôt que le contraire.

M. le Syndic : Freddy Panchaud, avant son arrêt de travail, nous a dit que cela serait à peu près un demi-million. Nous nous espérons que cela sera moins.

Bertrand Defferrard : Quand on dit que Freddy Panchaud était trop vieux, peut-être. Mais quand on voit des jeunes architectes, je pense que c'est pire. Je les connais, c'est un peu la cata cette équipe. Eux, c'est le design et la ligne du bâtiment. Le reste, ils n'en ont rien à faire. Je peux vous montrer à l'école de Villargiroud, les conneries qui sont faites. Des conneries qui ont coûté cher et il ne faut pas me dire qu'il est fini ce bâtiment. Mais maintenant si au bistrot à Orsonnens, il y a des conneries pareilles, je les aligne.

M. le Syndic : D'accord. Alors faisons une séance avec vous pour que vous nous listiez les éléments. Je trouve cela intéressant.

Bertrand Defferrard : Non, il y a des gens qui sont du métier pour ça. Mais il faut les tenir car les architectes n'en ont rien à faire du prix. Bard & Yersin n'en ont rien à faire, eux c'est le design. Je vous ai averti. Il ne faut pas se faire avoir avec eux comme au bureau communal parce que des singeries, il y en a. J'en ai profité, c'est tout ce que je peux dire.

Christian Chassot : Vous dites que ce n'est pas un montant considérable la location de la grue et l'échafaudage avec les travaux à l'arrêt. Mais je pense que cela coûte vite CHF 10'000.- par mois, peut-être plus.

M. le Syndic : Sauf erreur, nous étions à un total de CHF 20'000.- pour la durée du chantier.

Steve Berset : Cela coûterait plus cher de tout faire démonter et réinstaller dans quelques temps.

M. le Syndic : Pour répondre à la question posée par rapport au rendement. Cette question nous tient à cœur. Je vous présente ci-après, les tableaux récapitulatifs de rendements du PF :

Récapitulatif des rendements / financements projets Anciennes écoles et Cheval Blanc						
Variante 1 : Estimation 30.04.2024						
	Présenté aux AC et voté 1)		Situation actuelle (vert = confirmé / orange = estimé)			
	Coûts	Rendement	Coûts		Rendement	Charges Im
Villarsviraux	1 000 000	22 100	1 200 000	120%	30 600	6 800
Chavannes sous Orsonnens	1 200 000	600	1 400 000	117%	8 100	8 300
Villargiroud école	760 000	8 500	750 000	99%	4 725	2 400
Villargiroud battoir	2 100 000	14 250	2 100 000	100%	7 650	4 800
Total		50 2)			35 775 4)	
Auberge du Cheval Blanc	4 000 000	66 750	4 000 000		42 000	2 400
Total		66 750 3)			42 000 5)	
Rendement final		66 800			6 225	24 700 6)

Le montant en vert clair correspond à une prévision mais nous n'avons pas encore les montants définitifs.

Pour l'Auberge du Cheval Blanc, nous avons une promesse de location de la part du Radeau. En effet, une fondation pour l'Auberge va être créée par le Radeau le 16 juillet prochain. Le contrat sera ensuite signé par ladite fondation. Aujourd'hui, le Conseil communal dans son travail et dans son envie de maîtriser les coûts, vous amène à avoir une bonne solution. Maintenant, en scénario catastrophique avec un crédit complémentaire de CHF 500'000.- pour l'Auberge et quelques CHF 300'000.- pour le Battoir, qu'est-ce qu'il va se passer ? Nous aurions une perte de CHF 20'000.- au lieu de CHF 70'000.-

initialement voté. Nous ne sommes pas en situation critique. Nous devons faire attention. Par rapport à la manière de faire et au contrat à signer, nous avançons dans la bonne direction.

Yannick Nicolier : Quelle est la durée du contrat avec le Radeau ?

M. le Syndic : Le contrat a une durée de 5 ans. Si cela vous intéresse, vous pouvez passer au bureau communal pour le consulter.

Charles Phillot : Est-ce que ce tableau va figurer sur le site internet ?

M. le Syndic : Il sera joint au PV de la séance de ce soir et donc sur le site internet. Nous pourrions également très bien imaginer organiser une soirée d'informations, si cela vous intéresse, pour aller un peu plus loin dans cette discussion qui est un peu technique et compliquée.

Battoir et place du village de Villargiroud

Steve Berset : C'est la deuxième partie du projet de Villargiroud où là, nous avons voté trois crédits en une fois pour l'ancienne école, le Battoir et la place du village. Nous sommes sur la même logique de raisonnement que pour l'Auberge. Ce qui avait été voté au niveau du budget, c'est le bureau Deillon & Delley qui avait établi le dossier. Encore une fois, comme ils ont obtenu le projet pour Rolex à Bulle, ils ont demandé à pouvoir être libérés de ce projet et c'est donc Bard & Yersin qui a repris le flambeau. Nous sommes également dans la même logique concernant les coûts. Avec notamment un élément supplémentaire qui est la demande du canton pour faire un bâtiment Minergie P qui va engendrer des frais supplémentaires. Par rapport à ceci, la première idée du Conseil communal était de se dire que comme le montant était plus conséquent sur le Battoir, il pouvait diminuer l'enveloppe de la place du village, ceci n'est pas autorisé car les montants précis étaient attribués à chaque projet. On ne peut pas faire les vases communicants. Par rapport à cela, nous n'aurons certainement pas le choix que de faire une demande de crédit additionnel pour le Battoir. Sachant qu'il y aura la possibilité de faire une place du village un peu plus simple pour, entre guillemets, rattraper ce dépassement. Les travaux ne vont pas démarrer avant 2026 car la priorité est donnée à l'Auberge du Cheval Blanc.

M. le Syndic : C'est important de savoir que dans les discussions que l'on a eu soit avec la COBAT ou la CFin, tout le monde n'était pas convaincu par l'idée de réduire l'enveloppe de la place du village, car c'est tout de même l'endroit central, afin d'éviter de demander un crédit supplémentaire.

10. Divers

M. le Syndic : Pour les divers, je vous rappelle la soirée cinéma en plein air le vendredi 12 septembre à 19h00 à la salle polyvalente. Pour les personnes intéressées, le lundi 30 juin prochain entre 18h00 et 19h30, la Commune organise une porte-ouverte au nouveau bureau communal.

Marie-Pascale Page : Je remercie Francine Etienne pour la mise sur pied de Villorsonnens bouge ! Si 2 dates avaient été annoncées pour partager un café / croissant avec le Conseil communal sur le trajet, je trouve désolant que Francine Etienne se soit retrouvée toute seule à représenter le Conseil communal la seconde fois. Pas très fort l'esprit d'équipe du Conseil communal sur ce coup.

Michel Phillot : J'ai 4 questions. La première concerne le ruisseau du Guelbe où nous avons voté un crédit pour faire une étude. A ce jour, nous n'avons pas de nouvelles. Entre temps, j'ai cru comprendre que ce ne sont plus les communes qui s'occupent de cela mais la Confédération. Est-ce que c'est juste ? Où en êtes-vous avec ce projet ? Deuxième question, c'est quelque chose qui me tient à cœur et cela concerne la sécurité des employés. Avait été mis sur pied à l'époque un suivi par une entreprise spécialisée qui venait faire des contrôles et les employés pouvaient participer à des cours. J'espère que cela continue. Ensuite, il y a le sujet du 60 km/h c'est génial et je vous en remercie. Il y a juste un petit souci, c'est qu'en-dessus de chez mon frère, lorsqu'on sort sur la route cantonale, c'est marqué fin du 50 km/h et il y en a qui parte comme des boulets de canon alors qu'il y a la fin du 60 km/h qui est

beaucoup plus loin. Il faudrait changer le panneau fin du 50 km/h pour mettre un panneau 60 km/h. Pour terminer, une remarque d'ordre général. Vous avez vu dans la presse que le Conseil d'Etat aimerait bien refiler beaucoup de charges aux communes. Alors j'ose espérer que notre député défendra notre Commune.

Jean-Pierre Chapuis : Concernant le ruisseau du Guelbe, l'étude a été réalisée. Nous avons pris contact avec le propriétaire principalement concerné (zone rouge) pour expliquer les résultats et conséquences. Il faut savoir que le Conseil communal souhaite faire des synergies entre les différents projets pour trouver des économies. Par rapport à ce projet-là, nous nous sommes rendus compte qu'une partie des interventions que l'on aurait à faire sur ce ruisseau sera liée aux travaux sur la route entre le magasin et le nouveau bureau communal, ainsi que l'aménagement de la place du village ; l'occasion de faire d'une pierre trois coups. Entre-temps, le canton a changé ses exigences pour la partie place du village et demande une procédure PIM (plan infrastructure mobilité). Nous travaillons actuellement sur ce dossier avec un bureau d'ingénieur. En revanche, il est vrai que nous n'avons pas informé les riverains (zones bleu et jaune), dont vous faites partie, et nous allons rectifier cela en leurs communiquant l'étude du bureau Ribl.

La deuxième question au sujet de la sécurité des employés, concerne le programme mis en place il y a 5 ans. Le contrat de suivi avec une entreprise externe a été renouvelé, avec un budget annuel pour les audit et formations.

Pour la troisième question, les changements de panneaux ont été effectués par le canton et il doit s'agir d'un oubli ; nous allons faire corriger cela.

Lucas Dupré : Au niveau du financement dans le cadre de la réfection des travaux d'eau, c'est plus compliqué que cela et plus direct. S'il s'agit d'une revitalisation, le Canton prend à sa charge entre 90 et 95%. Si c'est un entretien courant sur un ruisseau de la Commune, celle-ci prend l'entier à sa charge. Si c'est un entretien dans la zone alluviale, le travail est commandé par la Confédération et payé par la Commune mais jamais payé par la Confédération.

Christian Piller : Je viens pour la troisième fois consécutive à la charge avec le trottoir à Orsonnens. Je prône la mobilité douce. Je propose aux gens de venir voir ce qui se passe au passage piétons qui est proche de l'école. Ce passage est un danger. L'année passée, nous vous avons envoyé une vidéo pour vous montrer la situation. Deux fois par semaine, je fais le Pédibus avec mes petites-filles et nous avons peur de traverser là-bas. Même du personnel communal peut en témoigner. L'automne dernier, on m'a dit qu'il y aurait une mise à l'enquête au printemps. Le 21 juin, c'est l'été.

Jean-Pierre Chapuis : La mobilité et la sécurité sont des sujets qui me tiennent à cœur. Pour revenir sur ce fameux passage piéton, nous l'avons fait contrôler et il est en règle. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, le problème de ce tronçon réside dans son élargissement : ça tente les automobilistes de rouler plus vite. Malheureusement, selon le radar pédagogique, les véhicules roulent dans la limite actuelle (50km/h), mais effectivement plus vite qu'avant puisque la route est plus large. Nous travaillons sur l'amélioration de ce tronçon, mais il est logiquement lié au projet de traversée de la route cantonale et du carrefour de l'auberge, un projet pilote par le canton. La Commune est donc dépendante du canton et attend aussi la mise à l'enquête avec impatience. Pour l'instant, le Canton a demandé un complément d'étude par rapport à la gestion des eaux de surfaces de la route cantonale. Il ne veut pas avancer sur ce dossier avant d'avoir son résultat.

Christian Piller : Je comprends le processus mais par rapport à la sécurité, vous n'imaginez pas ce que les gens vivent ici. Ici, c'est tous les jours une gare routière. Il n'y a personne qui vient à pied. Les mamans pour ne pas se garer, elles restent dans les voitures et c'est les enfants qui descendent. Je vous dis, je vais faire intervenir la presse. Je vois que ça ne bouge pas. Si on doit arriver à un accident et un drame comme il est arrivé à Villaz-St-Pierre, c'est un passage piéton mal placé par rapport à un arrêt de bus. C'est un accident mortel. J'ai travaillé pendant 7 ans aux TPF. Je sais quelle influence a un arrêt de bus par rapport à un passage piéton. C'est primordial. J'ai été à l'encontre de l'autorité

cantonale pour un passage piéton à Montagny il y a quelques années et à raison. S'il y a que ça pour faire bouger les choses auprès des services cantonaux, je vais faire intervenir la presse.

M. le Syndic : Nous prenons note. La Commune peut aussi faire un courrier mentionnant les faits que vous nous rapportez à cette Assemblée.

Jean-Pierre Chapuis : Il existe des solutions très simple pour réduire la vitesse sur une route de village, mais lorsque j'en parle, j'entends souvent que l'on ne peut pas toucher à la liberté individuelle de l'automobiliste. Cela ne dépend que de nous d'avoir un peu plus de respect sur la route, cela ne dépend que de nous d'être un peu plus prudents lorsqu'on roule avec un véhicule. C'est un conflit entre la liberté de l'automobiliste et la sécurité qui est souvent débattu au sein du Conseil.

Christian Piller : Mais la lenteur des services ! 4 ans pour avoir un trottoir.

M. le Syndic : Faites venir la presse, cela nous aidera peut-être. Vous savez comment cela se passe à l'Etat. S'ils peuvent décaler de 2 ans un investissement, ils ne vont pas se gêner de le faire. Nous allons tenir compte de votre intervention et faire un courrier comme ça on montre que l'on est là.

Christian Chassot : Pour revenir sur cette histoire de passage piétons, c'est vrai que depuis que la route est élargie, c'est une catastrophe. Même le bus TPF prend ses aises. L'autre jour, j'ai dû reculer avec mon bus VW car il y avait un autocar en face qui était trop à gauche. Je pense qu'il faudrait peut-être marquer une ligne continue ou traits-tillés. Cela aiderait peut-être les gens à rouler plus à droite.

Jean-Pierre Chapuis : Il avait vraiment fallu insister pour que le passage piétons actuel soit marqué. La pratique actuelle des services, c'est de ne plus faire de marquages, y compris pour les lignes jaunes des passages piétons et les lignes séparatrices. Il me semble que c'était dans le projet de la Commune mais retiré par le Canton lors de la mise à l'enquête.

M. le Syndic : Si je ne m'abuse, nous avons récemment reçu un courrier de l'Etat qui disait que nous devrions effacer certains passages piétons à Villargiroud.

Christian Chassot : Le passage piétons ici aurait pu être mis ailleurs. Le trottoir aurait pu être prolongé jusqu'au virage et ensuite monter par le petit chemin qui va à l'Auberge. Cela aurait été beaucoup plus logique. A l'époque quand on a marqué le passage piétons, j'étais Conseiller communal, nous avions voulu le faire à la hauteur de l'Auberge et c'est l'Etat qui a imposé de le faire à l'endroit actuel.

Thierry Defferrard : Je viens aux nouvelles concernant l'arrêt de bus de Chavannes-sous-Orsonnens « Centre ».

Jean-Pierre Chapuis : Nous avons vérifié et c'est vrai qu'il penche mais il tient encore. Nous avons utilisé le budget courant en début de cette année pour la réfection de cet abribus. Il a été commandé et fabriqué mais c'est malheureusement à ce moment que nous avons reçu la résiliation du contrat de location du terrain de la part du propriétaire privé. Nous n'allions pas le remplacer pour le démonter d'ici quelques temps. Le propriétaire est d'accord de laisser l'arrêt de bus jusqu'à ce que l'on trouve une solution, probablement vers le manège. Pour l'existant, nous allons vérifier son état.

Charles Phillot : Tout d'abord, je pense que tout le monde se rend compte que ce n'est pas facile de gérer une Commune. Il y a des problèmes compliqués et l'administration cantonale ne facilite pas la tâche, j'en suis bien conscient. Mais sachez aussi lui résister. Merci pour votre travail et continuez à le faire. Je me permets une brève intervention. Vous savez que notre Commune est concernée par la planification éolienne, l'une des plus concernée du district et du Canton. Notamment le pâturage de la Montagne à Villarsiviriaux, le pâturage des Moilles et nos forêts communales du Gibloux. Deux initiatives fédérales ont été lancées qui ne sont pas anti-éoliennes mais qui précisent deux choses. D'une part, qu'un parc éolien peut se faire uniquement si la Commune est d'accord. Donc le pouvoir

démocratique doit revenir à la Commune, c'est ce que demande cette initiative. La deuxième c'est que nous pouvons poser des éoliennes mais pas n'importe où et en tout cas pas, en forêt. Si vous vous sentez concernés par ce problème, notamment parce que nous sommes touchés directement, je vous prie de signer ces initiatives. Je suis à disposition pour le faire à l'extérieur de la salle.

Bertrand Defferrard : La Commune a des bâtiments et une quantité de routes et nous n'avons pas d'employé communal. Un vrai employé communal. Ça, je n'arrive pas à comprendre. Je pense que l'on économiserait beaucoup d'argent.

M. le Syndic : Nous sommes en train de réfléchir à cela. Nous avons un employé communal qui part à la retraite et d'autres changements mais nous devons étudier ce que nous voulons faire. Il y a une entreprise qui pourrait nous faire certains travaux et aussi des agriculteurs de la Commune qui sont contents de pouvoir faire quelques tâches. Comme la parole n'est plus demandée, je peux clore cette séance et vous inviter à partager l'apéritif. Je remercie mes collègues et l'Administration pour leur travail et vous pour votre confiance. Normalement, vers le 20 septembre nous allons vous reconvoquer pour une séance extraordinaire. Nous sommes une Commune extraordinaire donc nous faisons des Assemblées extraordinaires. Bon retour et bel été !

Fabrice Berset : Avant de passer à l'apéritif, nous pouvons également adresser nos remerciements à notre Syndic qui s'implique tout au long de l'année pour le bon fonctionnement de notre Commune et aussi pour son soutien sans faille auprès de ses collègues du Conseil communal surtout dans certains dossiers qui sont plus compliqués que d'autres.

La séance est levée à 22h30.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Le Syndic

Aurore Maillard

Patrick Mayor